

CHARTRE DE DEONTOLOGIE ENGAGÉ·E·S & DÉTERMINÉ·E·S

Missions, vision et valeurs

« Pour et par les jeunes »

Engagé·e·s et Déterminé·e·s (E&D) est une association nationale de solidarité internationale et d'éducation populaire animant un réseau d'associations qui cherchent à créer des liens de solidarité à l'échelle internationale. E&D est une association gérée pour et par les jeunes et qui souhaitent porter une parole de jeunes sur les enjeux de solidarité internationale.

Nos missions

- * Animer un réseau national d'associations apprenantes dirigées par des jeunes partageant une vision de la solidarité internationale.
- * Accompagner un parcours d'engagement individuel et collectif dans la solidarité internationale.
- * Avec d'autres partenaires, participer à une nouvelle culture du partenariat à l'international.
- * Inspirer/influencer les ONG et les programmes de solidarité internationale tournés vers les jeunes.
- * Appuyer les dynamiques naissantes de collectifs de jeunes en France, en Europe et dans le monde.
- * Faire connaître, valoriser les associations du réseau/ les pratiques des jeunes dans le but d'inspirer d'autres acteurs
- * Représenter la spécificité et la diversité des pratiques des associations membres au sein de coordinations, de plateformes, de collectifs ou autres regroupements d'intérêt général.

Nos valeurs

Les associations membres du réseau partagent les valeurs de sa charte¹ :

¹ voir la Charte d'E&D pour plus de détails sur ces valeurs
<https://www.etudiantsetdeveloppement.org/medias/Valeursetchartepdagogique.pdf>

- * L'engagement collectif comme élément fédérateur, basé sur l'intelligence collective qui émane de notre diversité,
- * La solidarité internationale comme objectif, en questionnant le modèle de développement dominant et en plaçant l'interculturalité et le partenariat au cœur de nos pratiques
- * L'éducation populaire comme philosophie, en prônant une démarche participative qui laisse la place à une pédagogie par l'expérimentation
- * Le réseau comme principe d'organisation, avec une organisation horizontale qui provoque des échanges riches, la mutualisation de pratiques et la confrontation d'idées.

En lien avec ces valeurs, nos modes d'actions sont fondés sur 8 grands principes définis dans notre charte pédagogique² et qui reposent sur des pratiques innovantes et propres au réseau et à notre identité :

- * Promouvoir de nouvelles pratiques de solidarité internationale.
- * Réfléchir ensemble.
- * Favoriser les rencontres et les échanges.
- * Co-construire une démarche pédagogique commune avec nos partenaires internationaux.
- * Rassembler des jeunes engagé·e·s.
- * Proposer un cadre participatif et horizontal.
- * Stimuler le débat et libérer la parole.
- * Evaluer et modifier notre approche et notre contenu pédagogiques pour rester au plus près des besoins des associations.

Responsabilité sociale et environnementale – égalité et inclusivité

E&D s'engage pour la diversité et la parité à travers ses recrutements. Elle veille à ce qu'aucune discrimination ne soit faite lors des recrutements. L'association promeut dans toutes ses activités la parité et la non-discrimination et s'engage à utiliser l'écriture inclusive dans l'ensemble de ses documents de communication.

E&D s'engage pour des modèles de sociétés et des modes de production écologiquement soutenables, socialement justes, et humainement dignes. Elle veille à ce que des pratiques respectant ces principes soient appliquées dans le cadre de la mise en œuvre des projets.

² Voir la charte pédagogique d'E&D

Les relations entre E&D et ses parties prenantes

Nos membres

Engagé·e·s et Déterminé·e·s est composée d'associations déclarées de loi 1901, dirigées par des jeunes et/ou des étudiant·e·s qui ont choisi d'agir en réseau. E&D est ouverte à l'ensemble des organisations de jeunes et/ou d'étudiant·e·s qui se reconnaissent dans la charte d'E&D.

En tant que réseau, E&D s'inscrit dans une pluralité de démarches :

- * Entre les associations membres, E&D promeut une démarche d'échange et de mutualisation des pratiques afin de renforcer leurs capacités. D'une manière générale, E&D s'inscrit dans une démarche pédagogique de formation par les pairs pour assurer la sensibilisation du grand public étudiant et jeune aux problématiques du développement.
- * Entre la tête de réseau et les associations membres, une démarche d'animation et de structuration de réseau (circulation de l'information, participation des associations, échanges d'informations et mise en contact avec les réseaux partenaires) et d'accompagnement des initiatives étudiantes de solidarité internationale (formations, commissions d'appui, centre de ressources documentaires) est impulsé.
- * Entre associations membres et réseaux d'acteurs de la solidarité internationale, en France comme dans d'autres pays, une véritable démarche de réflexion et de « coopération » est initiée grâce à la mise en lien des associations membres et de ces acteurs.
- * Entre associations membres d'E&D et associations membres des réseaux partenaires à l'international, E&D et ses partenaires promeuvent des démarches partenariales de qualité entre organisations de la société civile de jeunes d'ici et ailleurs.

Nos salarié·e·s

Dans le cadre de ses fonctions, tout·e salarié·e se voit remettre la présente charte de déontologie à laquelle il doit adhérer.

E&D s'engage à respecter le droit du travail et la convention collective de l'animation, à apporter à ses salarié·e·s les formations requises pour leur montée en compétence et à accompagner ceux-ci-celles-ci dans leur évolution professionnelle.

Nos volontaires

E&D s'engage à :

- Recruter des services civiques en cohérence en se basant sur la motivation des candidat·e·s et non la qualification

- S'assurer que les contrats d'engagement sont respectés
- Sensibiliser chaque volontaire aux valeurs et missions de l'association et offrir des temps de formation, d'encadrement et d'accompagnement permettant d'appuyer le volontaire tout au long de sa mission et de préparer de son projet professionnel
- Donner un environnement de volontariat confortable et favorable.

Les volontaires en service civique s'engagent à :

- S'impliquer au sein de l'équipe, respecter les tâches qui lui sont confiées et en rendre compte.
- Accepter un accompagnement et une formation.
- Travailler en équipe et collaborer avec les membres de l'ONG.

Nos bénévoles

Les bénévoles sont un maillon essentiel à l'activité d'E&D, ils ou elles contribuent pleinement à la vie de la structure et à la mise en place de ses activités. Dans le cadre du pôle bénévolat, les bénévoles accompagnés par E&D se voient remettre une charte³ qui définit le cadre des relations et les règles du jeu qui doivent s'instituer entre E&D, les bénévoles et les bénéficiaires de nos actions, ainsi que les différents statuts de bénévoles existants.

Nos partenaires associatifs

Que ce soit au niveau national ou international, E&D développe des partenariats, en cohérence avec ses missions et ses valeurs, basés sur la co-construction, le respect et la transparence. E&D s'engage à écrire et signer une convention de partenariat définissant les modalités de l'accord avec chaque partenaire et assurer le suivi opérationnel et stratégique des partenariats développés.

Nos partenaires financiers

Engagé·e·s et Déterminé·e·s s'engage à utiliser les fonds obtenus par les pouvoirs publics ou les bailleurs privés pour la bonne réalisation du projet prévu et selon la convention de partenariat définie entre les deux parties.

L'association s'engage également à informer ses partenaires financiers de la réalisation des objectifs du projet subventionné par un rapport narratif et financier et à garantir la transparence de ses comptes.

Engagé·e·s et Déterminé·e·s s'engage à répondre aux questions des donateurs éventuels et à leur transmettre les informations financières tels que le compte emploi ressource.

³

Lire la charte du bénévolat chez E&D

Ethique d'E&D vis-à-vis des partenariats avec le secteur privé

Pour mener à bien ses actions, Engagé·e·s et Déterminé·e·s développe des partenariats avec diverses structures, dans un objectif de diversification de ses sources de financements (public, privé, etc). Pour s'assurer de son indépendance et du respect de ses valeurs éthiques et déontologique, E&D a défini différentes modalités dans la mise en place d'un partenariat.

Indépendance : L'indépendance du réseau, tant dans ses projets que dans ses actions, événements ou prises de position, est une condition *sine qua non* et préalable à tout partenariat. L'indépendance souhaitée par la diversification des financements reflète la volonté de ne pas être uniquement tributaire soit de l'évolution politique d'une répartition des fonds publics, soit de la vision entrepreneuriale des fonds privés.

Nature du partenariat : L'apport des partenaires pourra être financier et/ou en nature (logistique, communication, ressources humaines, autres). Cet apport public ou privé n'influera en aucun cas les objectifs et la production intellectuelle d'E&D, mais sera un apport positif en vue de développer les projets.

Secteurs « rouges » - secteurs exclus :

Les critères d'exclusion définis par E&D sont les suivants :

- Toute structure ayant des pratiques portant atteinte aux droits humains.
- Toutes entreprises exerçant dans les domaines d'activité suivants : commerce des armes, pornographie, tabac, jeux d'argent.
- Comptes abrités par des paradis fiscaux ou réglementaires non-coopératifs.

Secteurs « verts » - secteurs ne nécessitant pas d'accord préalable

Appartiennent au secteur vert, toutes les structures engagées ou faisant preuve d'une réelle volonté d'engagement dans une démarche d'amélioration et d'exemplarité dans les domaines de l'économie sociale et solidaire, la responsabilité sociale des entreprises, de l'éducation à l'environnement et plus largement du développement durable. Sont visées les entreprises souhaitant, à travers leurs actions à l'égard de leurs parties prenantes externes ou internes (clients, salarié·e·s, sous-traitants, autre), réduire l'impact de leurs activités sur l'Humain et la Planète.

Processus de validation

Toute entreprise appartenant au secteur dit « rouge » sera automatiquement exclue d'une possibilité de partenariat avec E&D.

Le développement de partenariat avec des entreprises correspondants au secteur « vert » défini ci-dessus sera privilégié et favorisé.

La possibilité de la mise en place d'un partenariat avec une entreprise n'appartenant ni au secteur vert, ni au secteur rouge, sera soumis à la validation préalable du bureau. Si celui-ci ne s'estime pas compétent et/ou légitime à prendre une décision, celle-ci pourra être soumise au CA.

L'analyse des partenaires potentiels portera sur différents critères d'appréciation permettant d'appréhender l'adéquation entre l'entreprise et la mission sociale et les valeurs d'Engagé·e·s et Déterminé·e·s.

Dans un objectif de transparence, Engagé·e·s et Déterminé·e·s communiquera sur les dispositions de chaque partenariat.

Le développement de partenariat ne signifiera nullement qu'E&D est en totale adéquation avec la démarche du partenaire, mais qu'il reconnaît la volonté et les efforts ainsi que la cohérence de la démarche engagée par ce dernier.

Qualité et transparence

E&D s'engage dans une démarche de qualité et de transparence vis-à-vis de ses différentes parties prenantes.

Les rapports de l'association sont mis en ligne sur son site internet et les rapports d'évaluation sont mis à la disposition des tiers en faisant la demande.

E&D se positionne dans une démarche proactive afin de se placer dans une démarche d'amélioration continue et en développant des dispositifs de suivi évaluation permettant de rendre compte efficacement de l'impact de ces actions.